

Professionnels et gendarmes mobilisés contre les



C'est souvent sur des chantiers de coupes rases, d'éclaircies ou même de plantations qu'ont lieu les incivilités en forêt.

ARCHIVES JEAN-DANIEL CHOPIN/SO

Victimes de vandalisme et d'agressions, les entreprises de travaux forestiers néo-aquitaines se sont dotées d'un outil numérique pour informer la gendarmerie

Le constat est avancé par l'interprofession du bois Fibois Nouvelle-Aquitaine : de 2020 au 7 mars 2024, sur la région, 92 incidents sont remontés, touchant 36 entreprises, sur dix départements et avec une concentration de 78 % d'entre eux sur la Creuse, la Dordogne et la Corrèze.

De quoi parle-t-on ? De forêt. De destruction de matériels d'entreprises de travaux forestiers (30 sur les 93 incidents recensés), de taggage des arbres, matériels et panneaux d'affichage de chantiers (27), d'agressions verbales de salariés sur site (7), et même de cinq incendies volontaires. Des faits qui visent à 44 % des coupes rases, à 15 % des éclaircies et à 15 % des plantations. Face à cette situation dégradée, l'association des Entrepreneurs de travaux

forestiers de Nouvelle-Aquitaine (ETFNA) (1) a décidé d'agir : « Cette multiplication des actes de vandalisme sur nos outils de travail et d'intrusions sauvages sur nos chantiers est le fait de groupes de personnes très organisées. Si les entrepreneurs ont su garder leur sang-froid, ils ne cachent pas leur exaspération, et nous craignons à terme un dérapage », souligne Steve Cazorro, président de l'ETFNA.

Lourdeur des démarches

« De plus, moins de la moitié des incidents est remontée aux services de gendarmerie pour des questions de lourdeur des démarches et de temps... Nous avons donc noué un partenariat avec la gendarmerie, la Direction régionale de l'économie,

incivilités en forêt

de l'emploi, du travail et des solidarités (Dreets), la Région Nouvelle-Aquitaine et la société Argefo, pour la mise en place d'un outil facilitant la déclaration des incivilités et leur transmission aux forces de l'ordre.» L'association avait déjà confié en 2011, à Argefo, spécialiste des systèmes de gestion de cartographie forestière, la création d'une plateforme numérique de déclaration de chantiers qui s'est enrichie de nouvelles fonctionnalités au fil des réglementations. C'est ce même outil qu'Argefo a développé afin de permettre (à partir des informations enregistrées au moment de la déclaration de chantiers obligatoire) une déclaration en direct et simple des incivilités, y compris depuis un smartphone. Information transmise à la gendarmerie.

Anonymisation des panneaux

«C'est du gagnant-gagnant», a fait remarquer le général Détré pour la gendarmerie régionale au moment de la signature de la convention, ce

31 mai, au Barp (33). «Cet outil évite à l'entrepreneur de se déplacer jusqu'à la brigade. Et pour nos forces de l'ordre, il offre une connaissance en temps réel et détaillée de la surveillance des faits et une vision globale de l'ensemble des actes», pouvant à terme permettre de repérer des comportements suspects voire d'interpeller les auteurs. Dans le même esprit, pour éviter des incivilités ciblées, les panneaux de chantier en forêt sont désormais anonymes, ne comportant plus les noms et coordonnées des entreprises intervenantes. «Nous les avons remplacées par un QR Code qui recèle toutes les informations nécessaires pour les organismes officiels de contrôle, et uniquement l'information utile pour porter secours à une personne victime d'un accident sur site, pour le grand public», prévient Steve Cazorro.

V. D.

(1) L'association compte 200 adhérents, 16% des ETF de la région.